

Jeudi 18 novembre 2021

Le Musée de Gergovie + La Cave St VERNY

Rendez-vous à 13h00 Parking Animatis

Le Musée archéologique de la bataille de Gergovie

A 14 heures - Vous découvrirez le tout nouveau musée de Gergovie !

Sur l'émblématique plateau de Gergovie, théâtre d'une victoire historique, votre visite guidée vous plongera dans le monde gaulois, de l'affrontement entre Vercingétorix et César à la découverte des cités arvernes de Gergovie, Corent ou Gondole.



Les commentaires de votre guide conférencier seront complétés par de nombreux outils de médiation, maquettes, objet archéologiques et multimédias, notamment la salle audiovisuelle entraînant le visiteur au cœur de la Bataille de Gergovie

A 16h30, Nous reprendrons le bus en direction de Veyre-Monton pour la visite de la cave Desprat Saint VERNY.

Née du rapprochement des activités de production et de distribution de la filière des vins d'Auvergne, Desprat Saint VERNY, entreprise historiquement familiale, défend un « style » fondé sur trois principes intangibles : respect de la vigne et écoute des vignerons, accueil des attentes des consommateurs dans leur diversité, exigence opiniâtre de qualité des produits.

Cette recherche permanente de la qualité anime nos 40 collaborateurs et les 65 vignerons adhérents, de la vigne au verre... Desprat Saint VERNY bénéficie d'un outil moderne de vinification à Veyre-Monton (63), au cœur du vignoble : chai inox, sous température contrôlée, pressurage pneumatique, chai à barriques.



Pour des questions de distanciation, la visite **est limitée à 25 personnes**.

L'inscription à cette visite et la visite elle-même nécessiteront la présentation du Pass Sanitaire.

Tarif par personne		Inscription	Extrait du règlement Intérieur
20 personnes	36,00 €	15,00 €	
25 personnes	32,00 €		
Inscription avant le :		13/11/2021	
Correspondants Sortie : Suzanne Contoux 06.42.02.06.04 Guy Pomarède 06.87.74.22.03			

Inscriptions :
Les inscriptions sont enregistrées au cours des permanences du samedi.
La carte IATL est obligatoire. Il sera demandé un supplément 23 € à la 1^{ère} sortie d'un non adhérent.
L'inscription sera définitive après le versement d'un acompte par personne inscrite. Le montant de cet acompte est indiqué sur la fiche d'annonce de la sortie.*
En cas d'inscription faite après la date limite, le règlement de l'acompte plus les acomptes intermédiaires (s'il y a lieu) sera dû à l'inscription.
Les horaires et les indications concernant votre voyage sont indiqués sur les fiches d'information. En cas de modifications, l'association vous contactera par téléphone dans les meilleurs délais avant le départ.
(* si la sortie est payante)

Annulation :
En cas d'annulation par l'adhérent, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit :
- l'annulation n'entraîne pas des frais pour l'association : il sera demandé 1 € de frais administratifs.
- l'annulation entraîne des frais pour l'association : il sera demandé la totalité des frais réclamés par nos différents partenaires.
(**) En cas de cession de place, s'il existe une liste d'attente, cette dernière est prioritaire